

Projet de révision allégée n°1 du zonage du secteur Poste Serein

Des projets à raccorder au réseau

- Plusieurs projets photovoltaïques ou éoliens sont en cours sur notre commune et sur des communes voisines
 - Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Méré sur l'ancien camp militaire,
 - Projet d'un parc éolien à Vézannes, projet « Les Pivoines »,
 - Projet d'un parc éolien « Parc des six communes » sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézennes
 - Projet de parc photovoltaïque à Ligny-le-Châtel au lieu-dit Camp de Chéu,
 - Projet d'un éventuel parc photovoltaïque sur la commune de Varennes
 - Projets de parcs photovoltaïques sur la commune de Carisey

Or selon différents développeurs, les raccordements de ces projets au réseau électrique nécessiteraient la construction d'un nouveau poste de raccordement, idéalement situé à côté d'un poste de distribution appelé Poste Serein, situé sur la commune de Ligny-le-Châtel.

- Par ailleurs, un développeur envisagerait de construire une unité de stockage d'énergie, également à proximité du poste Serein.

Un secteur ciblé et déterminé

Il est donc évident que les abords du Poste Serein présentent aujourd'hui un enjeu très important pour les projets locaux en cours ou à venir dans le secteur de l'énergie électrique (production, raccordement, stockage...).

Un zonage inadapté

Or si l'actuel « Poste Serein » est bien zoné en UE, ses abords sont zonés en An et ne peuvent recevoir aucune construction même d'utilité publique.

Il s'agirait donc modifier le zonage du secteur en question pour permettre la construction d'équipements électrique d'intérêt public.

Maintien du caractère agricole

Le secteur est actuellement constitué de parcelles agricoles, sans relief important et facilement accessibles. Les besoins en surface constructible pour équipements publics sont évalués à 1 hectare.

Nature de la modification du zonage

Il s'agirait donc de modifier le zonage de la surface définie pour une contenance d'environ 9 900 m²
Le nouveau zonage serait donc constructible pour des équipements électriques (UBe) et non plus Agricole non constructible (An).